

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du 08 JUILLET 2021
Nombre des Membres en exercice : 77

**OBJET : 2021-04-28 – FINANCES (7.10) - COOPERATION
DECENTRALISEE: SOUTIEN AU PROJET D'ADDUCTION D'EAU SUR
LA COMMUNE D'OUKOUT - POURSUITE DU PROGRAMME - PHASE 3**

DATE DE CONVOCATION : 01 JUILLET 2021

DATE DE PUBLICATION : 12 JUILLET 2021

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour, dans la salle de l' Arsenal, avenue du Colonel Péchot à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<u>Étaient présents :</u>	FRAULOB Odile (ayant la suppléance de FONTAINE André), CLAUDON Jean-Louis, FONTANA André, AMMARI Christelle (ayant la procuration de PICARD Denis), BONNIN Pierre, PIERSON Marianne, LELIEVRE Jean Luc, POIRSON Elisabeth, STAROSSE Jean Luc, PAYEUR Emmanuel, PREVOT Vincent (ayant la suppléance de SEGAULT Jean-François), CHARTREUX Fabrice, GUYOT Laurent, PLANCHAIS Viviane, SILLAIRE Roger, GUILLAUME Isabelle, KNAPEK Patrice, RADER Audrey-Helen, MAURY Christophe, DOMINIAC Bernard, WINIARSKI Patricia, MONALDESCHI Philippe (ayant la procuration de GASPAS Isabel), TOUSSAINT André, SITTLER David, VANIER Stéphane (ayant la suppléance de ROSSO Michel), LALANCE Corinne (ayant la procuration de ARNOULD Raphaël), CARON Jean-François (ayant la procuration de MARIN Karine), TAILLY Jérôme (départ après la délibération 2021.04.26 ; ayant la procuration de COLLET Thierry), SAUVAGE Catherine, CHENOT Bernard, JOUBERT Roger, BELLINASSO Alain, MARTIN Vincent, PIERSON Chantal, DEPAILLAT Bernard, HENNEBERT Philippe, MOUROLIN Patrick (ayant la suppléance de MATTE Jean-François), COLIN Xavier, NIGON Elisabeth (ayant la suppléance de ERZEN Gérald), HARMAND Alde, DICANDIA Chantal, RIVET Lionel (ayant la procuration de BRETENOUX Patrick), LE PIOUSSE Lydie (ayant la procuration de LALEVEE Lucette), HEYOB Olivier (ayant la procuration de ASSFELD LAMAZE Christine), CHANTREL Nancy, BOCANEGRA Jorge (ayant la procuration de ERDEM Olivier), EZAROIL Fatima (ayant la procuration de ADRAYNI Mustapha), BONJEAN Myriam, MOREAU Jean-Louis, MASSELOT Catherine, SIMONIN Hervé, FELTEN Daniel, COUTEAU Jean-Pierre.
<u>Étaient excusés :</u>	FONTAINE André, COLLET Thierry, PICARD Denis, SEGAULT Jean-François, GASPAS Isabel, ROSSO Michel, ARNOULD Raphaël, MARIN Karine, MANSION François, MATTE Jean-François, ERZEN Gérald, ADRAYNI Mustapha, ASSFELD LAMAZE Christine, LALEVEE Lucette, BRETENOUX Patrick, ERDEM Olivier, GUEGUEN Marie, MANGEOT Etienne,
<u>Avis de procuration :</u>	Du début à la 2021-04-26 : 10 avis de procuration. De la 2021-04-27 à la fin : 9 avis de procuration.
<u>Avis de suppléance :</u>	5 avis de suppléance.
<u>Secrétaire de séance :</u>	MARTIN Vincent
<u>Nombre de présents :</u>	Du début à la 2021.04.26 : 53 PRESENTS. Du la 2021.04.27 à la fin : 52 PRESENTS.
<u>Nombre de votants :</u>	Du début à la 2021.04.26 : 63 VOTANTS. Du la 2021.04.27 à la fin : 61 VOTANTS.

Le projet global consiste à permettre l'accès à l'eau pour environ 7 000 habitants des villages de Boukitingo, Emaye, Diakène-Diola, Diakène-Ouolof, Diantène et Essaout situés sur le territoire communal d'Oukout.

L'action prévue, depuis un forage existant et un château d'eau réalisé en 2015, consiste à réaliser un réseau de distribution d'eau avec des branchements individuels dans les 6 villages concernés qui actuellement n'ont pas accès à l'eau.

Sur ce secteur, tous les villages ne disposent pas d'un accès à l'eau potable de proximité. La nappe phréatique est en partie polluée, en divers endroits saumâtre et peu productive. Actuellement quelques rares puits dont l'eau est considérée de « qualité acceptable » servent à alimenter les populations.

La pénible corvée d'approvisionnement en eau reste une tâche féminine et infantile. Cette situation est préjudiciable en matière de santé et également d'éducation.

Partenariats et portage de la phase 3 :

Les premières phases du projet ont permis la création d'une ASUFOR (Association des Usagers de Forage), qui est la structure communautaire de gestion légale au Sénégal, ainsi que des actions de sensibilisation et des formations pour les habitants. Elle comprend également des dépenses d'assainissement (création de sanitaires dans une case de santé et une école), qui sont une des conditions du soutien financier de l'Agence de l'Eau.

L'Etat sénégalais participe également au projet par l'intermédiaire de l'OFOR (Office des Forage Ruraux).

La phase 3 de ce projet sera portée techniquement et financièrement par l'OMCI (Office Municipale de Coopération Internationale de Commercy). Le partenariat OMCI / CC2T est effectif depuis la 2^{ème} phase du projet (2019-2020). Il fera l'objet d'une convention spécifique exposant dans le détail les objectifs, les moyens à mettre en œuvre, les financements et l'échéancier de l'opération.

Budget prévisionnel - phase 3 (2021-2022)

DEPENSES PREVISIONNELLES	118 000 €	RECETTES PREVISIONNELLES	118 000 €
<i>Diakène-Diola</i>			
Réseaux et branchements	56 000 €	AERM	59 500 €
Assainissement bloc sanitaire	7 500 €	REGION	8 000 €
<i>Diakène-Ouolof- tranche 1</i>		CC2T - budget 2021	22 000 €
Réseaux et branchements- tranche1	30 000 €	CC2T - budget 2022 (prévisionnel)	22 000 €
Ingénierie : Maitrise d'œuvre, assistance maitrise ouvrage,	11 000 €		
Sensibilisation, animation locale, formation	3 000 €	Contribution locale	6 500 €
Divers imprévus,	2 500 €		

Frais de mission, évaluation	5 000 €		
Frais de fonctionnement, commissaire aux comptes	3 000 €		
TOTAL	118 000 €		118 000 €

L'OMCI assurera le portage de la demande de subvention auprès de l'AERM.

La CC2T a fait une demande de subvention auprès de la Région Grand-Est concernant la phase 3 du projet OUKOUT. Si celle-ci est accordée, elle reversera cette somme à l'OMCI.

Suite du projet :

Ce projet a pour ambition de se poursuivre par phase sur 2023/2024 (phase 4) et 2025/2026 (phase 5).

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **Autorise le Président à signer une convention de partenariat avec l'OMCI qui doit porter la phase 3 du projet OUKOUT,**
- **Autorise le versement d'une subvention pour l'OMCI de 22 000 € sur le budget 2021 au titre de la loi OUDIN,**
- **En cas d'attribution d'une subvention de la Région Grand-Est pour le projet OUKOUT, autorise le versement à l'OMCI de cette somme,**
- **Autorise le Président à signer tout document découlant de ces décisions et toutes pièces utiles à ce dispositif.**

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,
Fabrice CHARTREUX